Fêchel'Eglise

Fêche-Infos



DANS CE NUMÉRO :

Madame, Monsieur,

EDITO DU MAIRE

_dito du Maire	1
l I novembre Repas des Aînés Cabane à œufs	2
Visite du Père Noël Ecoles	3
Fleurissement Véhicule communal Agent d'entretien	4
Harmonie Usages de l'eau Rénovation logement	5
Noces de diamant Forêt Affouage	6
Périscolaire Bibliothèque	7/
Police intercommunale Piégeage chats Incivilités	8
. appels	9
Etat civil 2018 Le conseil municipal en bref Agenda	10

Mairie de Fêche-l'Eglise

16 Grande Rue 90100 Fêche-l'Eglise

Téléphone : 03 84 36 06 38

Télécopie : 03 84 19 49 41

Messagerie : mairie.feche@wanadoo.fr Ce bulletin municipal, en quelques pages, illustre l'année qui vient de s'écouler dans notre vil-

Une année que nous aurions pu qualifier de paisible, si nous n'avions malheureusement eu à déplorer de nombreuses incivilités, en particulier cet été... Avec la Police intercommunale et la Gendarmerie, nous essayons de coordonner nos actions afin de remédier à cette situation... Mais c'est aussi l'affaire de toutes et tous, n'hésitez pas à nous solliciter si vous êtes victimes ou témoins de telles incivilités.

« La Fibre » est enfin arrivée à Fêche-l'Eglise !... Malheureusement, à ce jour encore, trop peu de foyers ont pu se connecter au Très Haut Débit. Les lotissements de la Cerisaie et de la Pommeraie, ainsi que quelques portions d'autres rues sont aujourd'hui « éligibles ». Les écoles et la bibliothèque sont également connectées, mais pas la mairie ! Ni la plupart des administrés de Fêche-l'Eglise... Nous allons donc encore devoir attendre le Père Noël pour cette fin d'année.

Au niveau des gros travaux annoncés pour 2019, ceux-ci seront à nouveau reportés au printemps prochain.

L'interconnexion en eau potable entre Delle et Beaucourt, qui doit traverser et desservir Fêchel'Eglise, s'avère être une opération complexe, nécessitant en particulier l'installation d'un surpresseur au niveau de notre commune et la modification de notre circuit de distribution.

La reprise des enrobés par le Conseil départemental, sur la RD 463 dans la traversée de Fêchel'Eglise, suivra ces travaux sur le réseau d'eau potable réalisé par la Communauté de communes du Sud Territoire.

La Commune, pour sa part, procédera à la reprise du passage surélevé devant la Mairie et à la pose de nouveaux coussins lyonnais, afin de ralentir les véhicules dans la traversée de Fêche-l'Eglise, et garantir la sécurité de toutes et tous.

Le marché de travaux de la rue des Combes ne sera notifié que courant novembre. Il nous paraît donc, là aussi, préférable de repousser ces travaux au printemps.

L'agrandissement du parking de la salle des fêtes demeure programmé en cette fin d'automne. Comme vous le constatez, même si ils prennent parfois un peu de retard, les projets sont toujours d'actualité dans notre commune.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons dès à présent à toutes et tous une très bonne fin d'année 2019.

Bien cordialement,

Thierry MARCJAN, Maire de Fêche-l'Eglise

11 Novembre 2018





Cérémonie du 11 Novembre 2018 en compagnie des élèves de l'école primaire accompagnés de leurs instituteurs et parents.

M. le maire, les élus, parents, élèves et instituteurs ont participé le samedi 10 novembre à une veillée devant le monument aux Morts lors d'une cérémonie pour les commémorations du 11 novembre. Les enfants de l'école primaire ont déposé des bougies sur le monument aux Morts et récité tour à tour à haute voix les noms de chaque soldat inscrit sur l'édifice. Une belle cérémonie remplie d'émotion, merci à chaque participant pour cette belle commémoration.

Repas des ainés du dimanche 9 décembre 2018





Le dimanche 9 décembre 2018 a eu lieu le traditionnel repas des aînés, nous comptions une centaine de participants pour cette belle journée. Un repas a été servi par 6 jeunes de notre village, concocté par le traiteur Tie Break de Grandvillars. Durant l'après midi, une jolie et sympathique chorale s'est improvisée pour nous interpréter avec brio le classique chant de noël de Tino ROSSI Petit Papa Noël.



Cabane à œufs

Un nouveau service bien utile est proposé désormais sur la Grande Rue : une cabane à œufs a été implantée par le GAEC du Grand Champ à Vauthiermont (vente directe du producteur).

Visite du Père Noël à l'école







Le 21 décembre 2018 le Père Noël a rendu visite aux enfants des 3 classes de l'école primaire de Fêche-l'Eglise, il a distribué bonbons et chocolat pour le plus grand plaisir des enfants. Une petite boite composée de diverses friandises a été distribuée par la Municipalité.

Ecoles



Pour cette rentrée scolaire 2019 – 2020 quelques petits changement ont eu lieu :

Après le départ l'an dernier de Jocelyn PERROT c'est notre directrice Isabelle PERRROT qui nous a quittés pour de nouvelles aventures dans une autre école, nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.

La nouvelle équipe enseignante se compose de :

Classe maternelle PS-MS-GS Sandra VARLOT (mardi, jeudi et vendredi) – Sabine LANTZ-CRELIER (lundi)

Classe CP - CEI – CE2 Marion BOURDENET

Classe CE2 - CM1 - CM2 Amandine WALTER

Nombre d'élèves pour la rentrée 2019-2020

Classe maternelle PS-MS-GS: 22

Classe CP - CE1 - CE2: 18

Classe CE2 - CM1 - CM2: 17

Total: 57 élèves

Fleurissement



Au mois de mai les bénévoles et les élus ont planté quelques 1700 pieds de fleurs dans une ambiance conviviale. Encore cette année, les semis des œillets d'inde ont été réalisés par nos soins. Cette année nous avons fait le choix de planter d'autres variétés de fleurs qui demandent moins d'eau vu la situation de sécheresse de ces 2 dernières années. Au mois de juillet nous avons eu la visite du jury Départemental qui a été globalement satisfait du fleurissement à Fêche-l'Eglise. Mais comme chaque année nous fleurissons notre village pour avoir un village gai et coloré pour le plus grand plaisir de nos habitants. Il est juste fort dommage qu'il y ait quelques individus peu scrupuleux qui ne respectent pas le travail de ces bénévoles et l'argent investi pour l'achat de nos fleurs. En effet, durant cet été nous avons eu à déplorer beaucoup de dégâts dans nos plantations et aux abords des bâtiments : jardinière détruite, fleurs arrachées, pluviomètre cassé, vol d'un tonneau de récupération des eaux etc.

Véhicule communal



La commune a remplacé son véhicule utilitaire, le Citroën C15 datant de 15 ans, par un Renault Kangoo subventionné par la communauté de communes pour un montant de 6 007,38 € sur un total de 12 014,76 HT.

Le vendeur ayant repris l'ancien véhicule pour 1200 €.

Soit un coût de revient de 4 807,38 HT.

L'aménagement intérieur a été réalisé entièrement par notre agent communal Jean-Claude.

Agent d'entretien



Nous avons le plaisir d'accueillir depuis le 9 septembre 2019 Marie-Claude qui occupera le poste d'agent d'entretien.

Elle aura en charge le ménage des bâtiments communaux.

Harmonie





Malgré un temps maussade la cérémonie du 8 Mai s'est déroulé en compagnie des porte-drapeaux du Souvenir Français et de l'harmonie devant notre monument aux Morts.



Concert joué par l'harmonie lors de la Fête de la musique le 21 juin 2019

Usages de l'eau

Cette année encore, comme en 2018, nous avons connu une alerte renforcée à cause de la sécheresse.

Même si cette alerte est levée, la situation reste fragile. La vigilance doit être maintenue dans l'attente de la recharge des nappes phréatiques, amorcée à ce jour au risque d'être confronté en 2020 à un déficit hydrique plus marqué et plus précoce qu'en 2018 et 2019.

Chacune et chacun d'entre nous doit conserver des comportements économes en eau.

Les gestes simples qui évitent le gaspillage :

- Ne pas laisser couler un robinet inutilement ;
- Préférer une douche à un bain ;
- Réutiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes ;
- Faire tourner le lave-linge et le lave-vaisselle à pleine charge ;
- Relever le compteur d'eau régulièrement pour repérer les fuites ;
- Stopper les usages non prioritaires (lavage de la voiture, nettoyage des terrasses, arrosage des pelouses)



Rénovation logement communal



Le logement communal, impasse des Ecoles, entièrement rénové par les employés communaux Jean-Claude et Luc, sera à nouveau disponible à la location à compter du 1er décembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter la mairie.



Noces de diamant





Samedi 21 Septembre 2019, nous avons mis à l'honneur lors d'une chaleureuse cérémonie M. et Mme COUCHOT Claude et Jeanine pour leurs noces de diamant, 60 années de mariage. Nous les félicitons et leur souhaitons d'avoir encore de très nombreuses années de bonheur.

Forêt

Notre forêt comme dans beaucoup d'autres communes est malade après les frênes décimés par le champignon de la **Chalarose** (Maladie des frênes, due au champignon Chalara fraxinea, encore non traitable en 2017. Détectée en France en 2008 la Chalarose, maladie parasitaire, provient d'Europe orientale. Elle est due à un champignon de quelques millimètres qui pénètre l'arbre par les feuilles).

Les épicéas sont attaqués par les Scolytes (les scolytes sont de petits insectes xylophages de l'ordre des coléoptères. Ils font partie d'une grande famille renfermant des insectes dits « ravageurs » : les curculionidés) et c'est maintenant les hêtres qui subissent les contres coups de la canicule et beaucoup sont entrain de périr. Cette année sur préconisation de l'ONF nous allons devoir en faire abattre une quantité importante répartie dans plusieurs parcelles. Cette situation grave nous oblige à avoir une réflexion sur la gestion de notre domaine forestier qui fait partie du patrimoine communal que nous devons préserver et est aussi une source de revenu conséquent pour la commune.



Hêtre avec un très fort déficit foliaire mais conservant une ramification fine vivante importante

Affouage

Cette année nous allons destiner un gros volume de bois à l'affouage, les lots seront plus importants que les années précédentes. Les inscriptions sont prises dès maintenant en mairie, pour ceux intéressés par un 2ème lot le signaler à notre secrétaire.



Tarifs:

Identique à l'année précédente c'est-à-dire : 11,50 euros le stères d'affouage 39,00 euros le stère façonné commandé en mairie.

Accueil de Loisirs Périscolaire du Sud Territoire



Directrice du Périscolaire : Marie MUNCH Tél : 06.21.71.38.59 et adresse mail : <u>alpfeche@sfr.fr</u> Les horaires du périscolaire sont les suivants :

Matin:

lundi au vendredi de 6h45 à 8h30 au préfabriqué d l'école sauf le mercredi de 11h00 à 13h30 à la salle des fêtes tous les jours.

Après-midi:

lundi au jeudi de 16h30 à 18h30 sauf mercredi et vendredi de 16h30 à 18h00 au préfabriqué de l'école.

Pour le mercredi les horaires sont 6h45 à 18h30 au préfabriqué de l'école (repas du midi salle des fêtes).

Le centre de loisirs périscolaire a de nouveau ouvert ses portes et a plein de projets à venir ! Le thème de l'année est "Les enfants du futur", à l'aide d'une pédagogie différenciée qui prendra en compte chaque enfant dans toute son unicité, ils essaieront, avec leurs animatrices Marie et Margot, d'imaginer un monde meilleur pour demain.

L'empathie, les émotions, les moyens d'expression, les arts et la cause environnementale seront à l'honneur et les enfants prépareront même un spectacle pour clôturer l'année scolaire.

Le centre périscolaire de Fêche l'Eglise est ouvert tous les lundis mardis jeudis et vendredis en période scolaire, les vacances scolaires de Toussaint, Hiver, Printemps et en juillet, le mercredi sur Lebetain.

Une soirée Halloween est organisée le 31/10/2019, pensez à réserver !"







Bibliothèque

Nous rappelons que nous avons dans notre village une bibliothèque municipale qui se trouve à la Maison des associations dont les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

- mardi et jeudi : 17h 18h
- mercredi: 14h 16h

L'inscription est gratuite , vous serez accueillis par Michelle et Marie-Claude.



Police municipale intercommunale

<u>Rappel</u>: permanence de la police Intercommunale une fois tous les trimestres en mairie. Se renseigner pour la date et l'heure de permanence au secrétariat de mairie.

Suppression des campagnes de piégeage de chats



La Police Municipale Intercommunale est régulièrement sollicitée dans le cadre de la capture de chats errants sur les communes adhérentes au service : chats déposés dans des cartons devant les Mairies, prolifération de chats errants dans certaines rues (où certains résidents nourrissent ces animaux et se plaignent ensuite quand la situation devient ingérable..) etc....

Depuis deux années maintenant, la fourrière "chats" est soit saturée, soit fermée pour cause sanitaire et donc de façon récurrente voire continue, elle n'est pas opérationnelle.

La Police Municipale Intercommunale est donc face à cette situation qui lui échappe complètement et indépendamment de sa volonté, elle ne peut plus assurer les campagnes de piégeage, tout comme les transports occasionnels de chats sur BELFORT.

! Rappel : ne pas nourrir les chats errants



Soucieux de la tranquillité de ses administrés, la mairie malgré des surveillances et interventions de la Police Municipale a relevé à plusieurs reprises des actes de vandalismes. Toutes les semaines des faits sont constatés, Ce sont bien souvent des dégradations gratuites : vol de fleurs, fleurs arrachées, vol de tonneau à réserve d'eau, tags, à 2 reprises les vitres du distributeur d'œufs ont été cassées, le distributeur de pain à également été forcé. Sans oublier l'incivilité de quelques uns, pour exemple : enfumage, bruits de tondeuse et autres engins thermiques utilisés en dehors des heures autorisées. Idem dans nos forêts : immondices et divers détritus déposés quand ce ne sont pas des poubelles renversées.

Si vous constatez des anomalies ou des faits anormaux soyez des administrés vigilants en avertissant la mairie ou la Police Municipale aux numéros suivants :

Police Municipale :

03.84.46.86.94

Mairie:

03.84.36.06.38

Tous ces actes gratuits sont une charge supplémentaire pour la commune. Merci de votre compréhension.





Pour un village propre JE RAMASSE



Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens ou tout autres animaux souiller les espaces publics (trottoirs, terre- pleins, promenades, pelouses, plates bandes des espaces verts et tout autres lieux publics). Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute ou partie de la voie publique. Nous précisons aussi que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants, de jour comme de nuit.

Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde aboyer de façon intempestive. L'aboiement chez le chien est naturel mais il ne doit pas devenir excessif et gênant pour le voisinage.







Bruit

Par Arrêté Municipal du 2 juin 1998, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Ils sont formellement interdits les dimanches et jours fériés.

Quant au professionnel, il doit interrompre les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente (arrêté préfectoral du 15 avril 2015).



Brûlage interdit

Il est interdit de brûler dans son jardin:

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

(Réf. : Arrêté préfectoral n°2012191-0002 confirmant l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets verts et abrogeant toute décision antérieure y compris les dérogations préfectorales.)

Etat-Civil 201

Décès		
BOURQUIN Pierre	27 avril	La loi RGPD ne permet plus de faire paraître les avis de naissances ou de mariages sans
CARRé Christian	23 août	autorisation.
DESGUIN Jean-Paul	24 avril	
GALVIN Suzanne	23 juin	
LANGERON Sonia	15 mai	
MARCHAL Fernande	II aout	
SCHLIER Claude	13 janvier	

Le Conseil Municipal en bref

- Transfert compétence informatique intégrale

(Toutes les délibérations sont affichées en mairie dans les 15 jours suivant le conseil et consultables ensuite sur simple demande)

Les principales décisions :

Septembre 2018:

- Groupement de commandes signalisation verticale
- Implantation distributeur d'œufs
- Vacataires service repas de fin d'année
- Affouage sur pied campagne 2018-2019
- Affouage façonné campagne 2018-2019
- Contrat de bûcheronnage 2018-2019
- Taxe et règlement d'affouage 2018-2019
- Bois de chauffage 2018-2019
- CCST- Demande fonds concours investissement
- Décision budgétaire Modificative N° I

Novembre 2018:

- Ligne de Trésorerie : ouverture de crédit de 100 000€ auprès de la Banque Populaire
- Changement fournisseur de gaz Vitogaz
- Certification gestion durable de la forêt communale
- Appel de Marseille Motion pour défendre les libertés locales
- Motion de soutien festival des Eurockéennes
- Avenant à l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail
- Instauration du régime tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel - Demande d'attribution d'un fonds de concours (RIFSEEP)
- Avancement grade mise à jour tableau des emplois Demande de subvention au département dans le
- Etat d'assiette des coupes de bois 2019
- Assistance technique ONF 2018-2019
- Engagement des dépenses d'investissement dans la Mai 2019 : limite du quart des crédits 2018
- Expérimentation de plantations d'essences plus Révision des loyers 2019 adaptées au changement climatique

[anvier 2019:

- Résolution générale du 101ème congrès des maires
- Décision budgétaire Modificative N°2

Mars 2019:

- Approbation Compte de Gestion 2018
- Approbation Compte Administratif 2018
- Affectation Résultat 2018
- Travaux forestiers 2019
- Etat d'assiette 2019 modif. destination parcelle 3
- CCST Convention de servitude
- Territoire d'énergie 90 Subvention pour travaux conduisant à des économies d'énergie
- Département Groupement de commandes Travaux de marquage au sol
- Enedis Conventions de servitude

Avril 2019:

- Taxes locales 2019
- Subventions aux Associations 2019
- Emprunt moyen terme Caisse d'Epargne
- Budget Primitif 2019
- Convention avec le CDG 90 pour la réalisation de contrôle d'agrès et d'aires de jeux
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales - définition de l'intérêt communautaire
- Achat véhicule municipal
- d'investissement à la CCST
- cadre du dispositif « partenariat en direction des communes »

- SMTC Convention de mandat accessibilité
- Adhésion au contrat assurance-groupe
- Avenir du service public forestier
- Motion soutien personnels de l'ONF Nord F-Comté
- Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF

- SMAGA fixation des modalités de restitution de la compétence et de la dissolution
- SMAGA motion arrêté compensation financi-

luin 2019:

- Participation au centre de loisirs Eté 2019
- CCST Répartition sièges après renouvellement des conseils municipaux
- Décision budgétaire Modificative N° I
- Modification des statuts de Territoire d'Energie 90
- Extension columbarium
- Demande Subvention Département



- Amicale des P'tits Mômes Vide ta chambre : les 9 et 10 novembre 2019
- Cérémonie du 11 Novembre 2019
- à 10h : Fêche-l'Eglise
- à 10h30 : Badevel
- Association ALPST
- Marché des Créateurs + bourse aux vêtements : les 16 et 17 novembre 2019
- Loto : le 30 novembre 2019
- Repas des ainés dimanche 8 décembre 2019
- Vœux du Maire vendredi 17 janvier 2020

FÉCHE-L'EGLISE